

# Les Archives de l'Évêché de Liège et l'histoire religieuse des Ardennes Françaises

par Christian et Julie Dury

Les ressources des Archives de l'Évêché de Liège (A.Ev.L.) restent globalement mal connues des chercheurs en Histoire religieuse des Ardennes françaises <sup>(1)</sup>. Outre l'éloignement (200 km environ entre Liège et Charleville-Mézières), la raison principale en est probablement la complexité, - un véritable écheveau, - des circonscriptions ecclésiastiques en Belgique, des origines à 1559, de 1559 à 1798, à l'époque de la réorganisation diocésaine due à Napoléon (Concordat de 1802) et aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles <sup>(2)</sup>. Il n'est donc guère aisé de dresser la liste des localités qui, paroisses, ont appartenu à un moment donné au diocèse de Liège dans ses différentes extensions, avant et après 1559 <sup>(3)</sup>.

Pour identifier les paroisses liégeoises du Moyen Âge et d'Ancien Régime, on consultera les pouillés ou listes de bénéfices <sup>(4)</sup> et les documents produits par les collateurs et les décimateurs, notamment les chartiers et les cartulaires. Les excellentes études de François Jacques introduisent aux très nombreuses paroisses liégeoises (~ 334) passées au diocèse de Namur en 1559 <sup>(5)</sup>. Les cartes des anciens diocèses de Liège <sup>(6)</sup> et de Namur <sup>(7)</sup> permettent de visualiser les deux territoires.

**R**emarquons d'emblée que des sources intéressantes le propos sont conservées notamment aux Archives de l'État à Liège <sup>(8)</sup>, aux Archives de l'État à Namur <sup>(9)</sup>, aux Archives de l'Évêché de Namur <sup>(10)</sup> et, bien sûr, aux Archives départementales des Ardennes à Charleville-Mézières <sup>(11)</sup>, et qu'elles y attendent patiemment leurs lecteurs.

Des documents concernant quelques paroisses des Ardennes françaises sont de la sorte conservés dans les fonds anciens des A.Ev.L., parmi les archives de l'ancienne administration spirituelle <sup>(12)</sup> :

## Archives archidiaconales <sup>(13)</sup>

Dans l'ancien diocèse de Liège, les archidiacones possédaient des droits plus étendus qu'ailleurs. Indépendamment de l'ordinaire du lieu, ils accordaient l'investiture canonique pour la plupart des bénéfices de leur circonscription, sauf pour les quarts chapelles soumises aux doyens de chrétienté. Ils exerçaient aussi un droit de visite des églises et des chapelles. Leur droit de correction à l'égard des personnes et celui de contrôler l'administration des biens d'Église, seront limités en dehors du territoire de la principauté de Liège par les stipulations des concordats conclus avec les souverains

voisins. Pour les Ardennes françaises, leurs archives regardent deux anciens doyennés (avant 1559) :

Dans l'archidiaconé de Famenne, les doyennés de **Chimay** <sup>(14)</sup> : avec Chooz, Foisches, Fumay, Ham-sur-Meuse, Haybes, Hierges, Molhain, Revin, Vireux ; et de **Graide** <sup>(15)</sup> : avec Charlemont (église ou chapelle bâtie en 1556), Fromelennes, Givet et Hargnies.

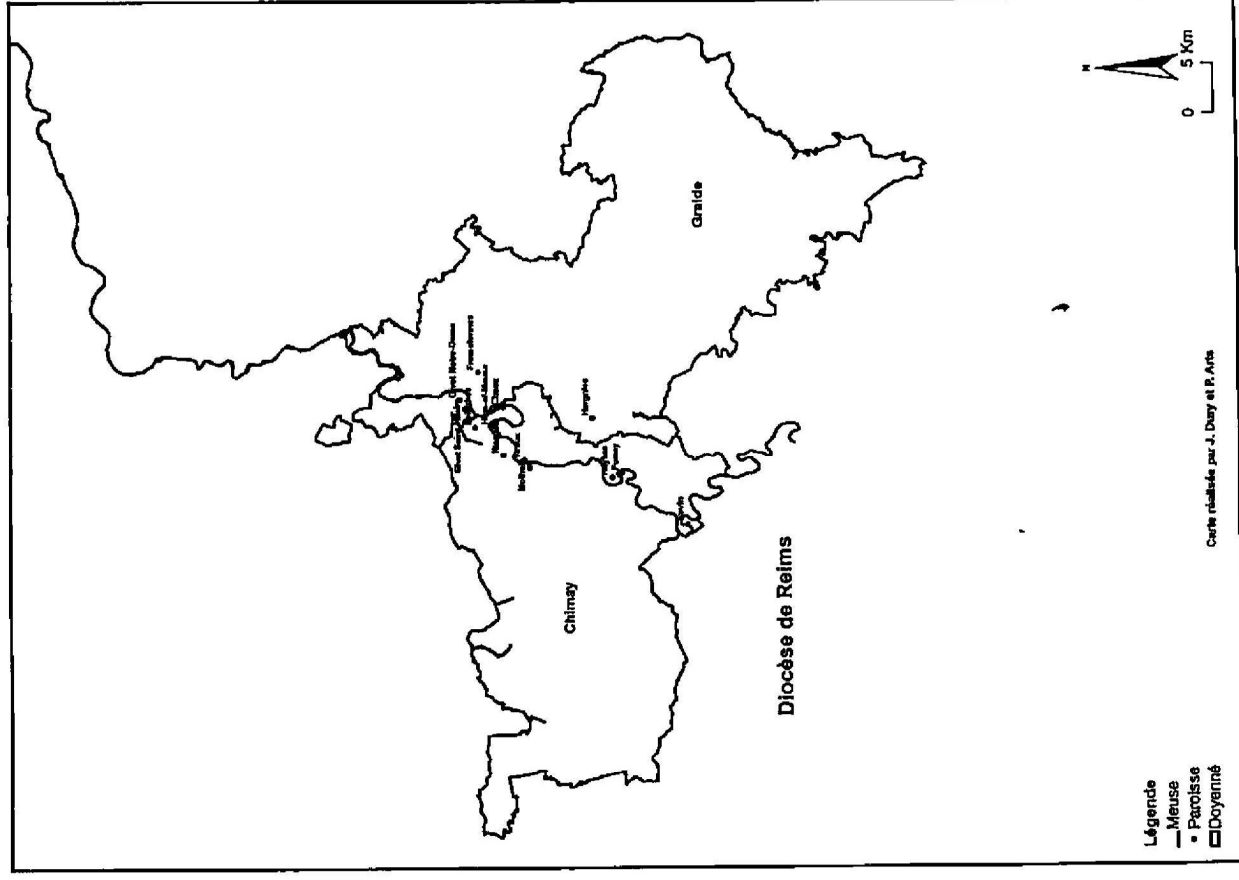
Après 1559, Hargnies et Haybes passèrent au diocèse de Namur. Après cette date toujours, il faut aussi signaler l'apparition, au diocèse de Liège, archidiaconé de Famenne, doyenné de Chimay, de la paroisse d'Aubrives, église séparée d'Ham-sur-Meuse en 1581.

### Vicariat général <sup>(16)</sup>

Le vicaire général est le fondé de pouvoir, l'homme de confiance de l'évêque. Il occupe de manière permanente, sans restriction, des fonctions ordinaires d'administration temporelle et spirituelle dans le diocèse. Il exerce la juridiction gracieuse au nom de l'évêque. Il est qualifié de *provisor in spiritualibus*, de *vicarius in temporalibus*, de *vicarius in spiritualibus generalis*. À Liège, aux Temps modernes, on lui donne le titre de vicaire général ou de grand vicaire.

### Synode (ou Consistoire) permanent <sup>(17)</sup>

Aux Temps modernes, le Synode permanent du diocèse de Liège est une manière de conseil



Les paroisses de la Pointe de Givet  
font partie des doyennés de Graide et Chimay.

épiscopal, composé d'examineurs synodaux, chargé de l'administration spirituelle du diocèse et placé sous la présidence du vicaire général.

### Collection Daris ou "Documenta Leodiensia"

Il s'agit de documents de provenances diverses, en particulier du Vicariat général, ainsi que de la collection de placards dont la description suit.

## Placards (mandements) <sup>(18)</sup>

Sous l'Ancien Régime, le mandement est un décret (une ordonnance) qu'un évêque ou, à Liège, le chapitre cathédral de Saint-Lambert *sede vacante*, obligeait de distribuer et de publier, le plus souvent par l'intermédiaire des doyens ruraux, dans tout ou partie de l'étendue du diocèse et par lequel il donnait à lire ou à entendre au clergé ou aux fidèles ses instructions, tantôt pour promouvoir le culte divin, tantôt pour veiller au salut des âmes. Il existait aussi des mandements du vicaire général (et du synode ou consistoire permanent) et des archidiaques.

La collection des mandements (placards) des A.Ev.L. provient de l'ancien Vicariat général ou de l'office du Grand scel, cela reste à établir formellement. On y rencontre des imprimés et des copies manuscrites. Professeur au Grand séminaire à Liège, le chanoine Joseph Daris (1821-1905) s'y est intéressé le premier : il a relié la collection à ses frais, l'a insérée dans ses *Documenta Leodiensia*, des recueils factices, en a livré un premier aperçu, en tenant à jour une liste des mandements rencontrés au cours de ses recherches. L'abbé André Deblon (1934-2005), archiviste à l'Évêché, a pris la suite : il a entrepris quant à lui de rechercher tous les mandements épiscopaux, publiés et inédits. La collection est aujourd'hui dans un excellent état de conservation depuis sa restauration et, scannée puis numérisée, elle est mise en valeur sur Internet, projet réalisé avec le soutien du Fonds David-Constant, géré par la Fondation Roi Baudouin <sup>(19)</sup>.

## Évêque auxiliaire ou suffragant <sup>(20)</sup>

Parce qu'ils n'étaient pas eux-mêmes revêtus du caractère épiscopal, pour raison d'âge ou de maladie, pour absences fréquentes et longues, voire permanentes, justifiées par des charges ou des missions diverses (seigneur, prince territorial, croisé, conseiller, chancelier, ambassadeur, curialiste, etc.) ou étant donné l'étendue de leur diocèse, les évêques de Liège devaient se faire

remplacer par un coadjuteur ou auxiliaire qui est vicaire épiscopal *in pontificalibus*.

Son rôle est essentiellement liturgique : à la cathédrale, dans les églises paroissiales et conventuelles de Liège et du diocèse. Il consacre des évêques et bénit des abbés réguliers, reçoit les vœux de religieuses, préside les élections de supérieures dans les couvents dépendant de l'ordinaire (il est le supérieur canonique de plusieurs communautés). Il s'occupe de la consécration des églises, des chœurs, des chapelles, des autels, des baptistères et des cimetières. Il réconcilie des églises, des cryptes, des cloîtres, des salles du chapitre, des dortoirs, des autels et des cimetières profanés. Il bénit des baptistères, des accroissements de cimetières, des cloches. Il confirme des fidèles. Il procède à des élévations de reliques et à des ouvertures de châsses. Il rend parfois des visites canoniques. Il célèbre des obsèques solennelles en l'honneur de souverains. Il a la charge de la collation de la tonsure et des ordres mineurs. La collation des ordres sacrés appartenait à l'ordinaire, l'évêque du lieu ; pourtant à Liège, aux Temps modernes, il revenait presque exclusivement à l'évêque auxiliaire d'exercer ces fonctions épiscopales. On connaît l'existence de registres des promotions aux ordres sacrés depuis 1516 au moins ; en fait celui de 1671-1672 est le plus ancien conservé. Les dégradations étaient également de la compétence du suffragant. L'édition des journaux (itinéraires) des suffragants du XVIII<sup>e</sup> siècle est en préparation.

Cet aperçu des ressources offertes par les A.Ev.L. ne saurait être exhaustif. Néanmoins il espère fournir une introduction utile aux chercheurs en histoire religieuse des Ardennes françaises, un préambule peut-être à une visite en Belgique, en terre liégeoise, au cœur de l'ancien diocèse.

Christian Dury : Archiviste du diocèse de Liège  
Adresse de contact :

archives.eveche@evechedeliège.be

Julie Dury : julie.dury@skynet.be

## Notes

<sup>(1)</sup> Cfr A. Deblon, "De betekenis van het Luikse bisschoppelijk archief voor de Limburgse kerkgeschiedenis", dans *Munsters in de Maasgouw*, Maastricht, 1986, pp. 295-301 et "Histoire religieuse du diocèse de Liège", dans *Guide bibliographique de la principauté de Liège au XVIII<sup>e</sup> siècle*, sous la dir. de D. Droixhe, *Annuaire d'Histoire Liégeoise*, T. XXVII, n° 51, Liège, 1995, pp. 58-64 (sur internet : <http://www.ulg.ac.be/moriane/18EME/HTML/hisreldlg.htm>) ou <http://www.ulg.ac.be/moriane/hisreldlg.htm>) ; C. Dury et J. Dury, "Les Archives de l'Évêché de Liège et l'histoire religieuse du Brabant wallon", dans *Revue d'histoire du Brabant wallon. Religion, patrimoine, société*, T. 30, 2016, pp. 329-338.

<sup>(2)</sup> Voir art. "Liège", dans *Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques*, T. XXXII, fasc. 186, 2015, col.105-188.

<sup>(3)</sup> Voir également C. Dury, "Le démembrement du diocèse de Liège et ses conséquences documentaires après 1559", dans *De oprichting van de nieuwe bisdommen (1559) et de weerstlag op de Kempen*, Herentals-Roosendaal, 2010, pp. 25-38 (*Centrum voor de Studie van Land en Volk van de Kempen*, n° 26).

<sup>(4)</sup> J. Paquay, *Le plus ancien pouillé du diocèse de Liège (1497) = Pouillé de l'ancien diocèse de Liège en 1497*, Tongres, 1908 et *Pouillé de l'ancien diocèse de Liège 1559-1800*, 3<sup>e</sup> fasc. : *Les anciennes paroisses liégeoises de la province de Namur*, Lummen, 1930, pp. 27-29 ; De Ridder (C.-B.), *Les diocèses de la Belgique avant l'érection des nouveaux évêchés au seizième siècle. Notices et pouillés*, Louvain, 1866.- Sur le genre, voir A. Deblon, "Les pouillés de l'ancien diocèse de Liège, essai de typologie", dans *Actes du LI<sup>e</sup> Congrès F.A.H.B., Congrès d'Herbeumont (22-25 août 1996)*, T. I, Namur, 1996, p. 114 et J. Dury, "Pouillé", dans *L'historien dans son atelier. Anthologie de documents pour servir à l'histoire du Pays de Liège, IX<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles*, sous la dir. de M.-G. Boutier et P. Bruyere, Liège, 2016, sous presse.

<sup>(5)</sup> D. Meynen, *Répertoire des églises et chapelles de l'ancien diocèse de Namur. Extrait des archives de François Jacques (1907-1992) disposées alphabétiquement en cinq volumes*, vol. I : A-C, Namur, 2016.

<sup>(6)</sup> A. Deblon, *Le diocèse de Liège en 1789. Carte et notice*, Liège, 1979.

<sup>(7)</sup> F. Jacques, *Le diocèse de Namur en mars 1561. Étude de géographie historique*, Bruxelles, 1968 et *Aux origines du diocèse de Namur*, Namur, 1988

(Bibliothèque de la Fac. de Philosophie et Lettres des Fac. universitaires Notre-Dame de la Paix, fasc. 67).

<sup>(8)</sup> *Inventaire des archives diocésaines de l'Ancien Régime*, Bruxelles, 1994 (Archives de l'État à Liège, *Instruments de recherche à tirage limité*, 12).

<sup>(9)</sup> J. Bovesse, *Inventaire général sommaire des archives ecclésiastiques de la province de Namur*, Bruxelles, 1962 et *Inventaire général sommaire des archives ecclésiastiques de la province de Namur. Supplément I - Accroissements 1962-1975*, Bruxelles, 1977.

<sup>(10)</sup> A. Watelet-Cherton, *Les archives de l'évêché de Namur. Inventaire sommaire*, Beauvechain, 1992 (*Cahiers du Centre interuniversitaire d'histoire contemporaine*, 103).

<sup>(11)</sup> H. Collin, *Guide des Archives des Ardennes*, Charleville-Mézières, 1974 (notamment pp. 425-426).

<sup>(12)</sup> A. Deblon, "Les archives de l'Évêché de Liège. Aperçu des fonds et collections", dans *Archives et Bibliothèques de Belgique*, T. XLVIII, n° 3-4, 1977, pp. 617-629 (mises à jour inédites, 2005, 2016).

<sup>(13)</sup> J. Paquay, *Juridiction, droits et prérogatives des archidiacres de l'Église de Liège*, Liège, 1935 (*Andlecta ecclesiastica Leodiensia*, fasc. II) ; A. Deblon, "Une source capitale pour l'histoire paroissiale de l'Ancien Régime : les visites archidiaconales de Condroz", dans *Bulletin de la Société d'art et d'histoire du diocèse de Liège*, T. L, 1970, pp. 55-104 ; Idem, "Liège", dans *Répertoire des visites pastorales de la France*, 1<sup>re</sup> série : *Anciens diocèses (jusqu'en 1790)*, T. II : Cahors-Lyon, Paris, 1979, pp. 431-434 ; Id., *Les visites de paroisses dans le diocèse de Liège aux temps modernes. Essai d'inventaire*, dans *Leodium*, T. 65, 1980, pp. 27-52 (supplément : *ibidem*, T. 92, 2007, pp. 13-20) ; Id., *Les pouvoirs archidiaconaux dans l'ancien diocèse de Liège et leur exercice aux temps modernes, dans Les structures du pouvoir dans les communautés rurales en Belgique et dans les pays limitrophes (XII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle)*, Actes du 13<sup>e</sup> Colloque International, Spa, 3-5 sept. 1986, Bruxelles, 1988, pp. 375-418 (*Coll. Histoire du Crédit Communal*, s. in-8°, n° 77) ; Id., *La visite des paroisses dans le diocèse de Liège aux 17<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> siècles : un instrument de réforme ?*, dans *La christianisation des campagnes. Actes du colloque C.I.H.E.C. (25-27 août 1994)*, éd. sous la dir. de J.-P. Massaut et M.-E. Henneau, T. II, Bruxelles-Rome, 1996, pp. 445-455 (*Bibliothèque de l'Institut historique belge de Rome*, XXXIX).

<sup>(14)</sup> A. Soupart, *Histoire du doyenné de Chimay et de ses paroisses*, Lille, 2003.

<sup>(15)</sup> C.-G. Roland, "Étude historique sur le village et le doyenné de Graide", dans *Annales de la Société*

archéologique de Namur, T. XVI, 1883, pp. 425-468 et t. XVII, 1886, pp. 75-120 et 143-234; J. Brassinne, "Analecta Leodiensia, II: Procès-verbaux de visites archidiaconales des églises du doyenné de Bastogne et du doyenné de Graide au XVII<sup>e</sup> et au XVIII<sup>e</sup> siècle", dans B.S.A.H.D.L., T. XVI, 1907, pp. 117-191; A. Deblon, "Le clergé du doyenné de Graide au début du XVIII<sup>e</sup> siècle", dans B.S.A.H.D.L., T. XLIX, 1969, pp. 1-61.

<sup>(16)</sup> C. Dury et J. Dury, "Vicaire général (2<sup>de</sup> moitié du XIII<sup>e</sup> siècle-1794)", dans *Pouvoirs politiques et administrations dans la principauté de Liège du Moyen Âge à la fin de l'Ancien Régime (985-1795): guide des sources relatives aux institutions publiques centrales, régionales et locales*, Bruxelles, 2012, pp. 173-183; A. Deblon, *Analyses des actes du Vicariat général. Approbations des fondations pieuses et élections de bénéfices (1721-1794)*, Liège, 1986; Idem, *Les actes du Vicariat général de Liège au XVIII<sup>e</sup> siècle. Dispenses matrimoniales 1760-1794*, Liège, 2001, 3 vol.

<sup>(17)</sup> C. Dury, "Synode permanent", dans *Pouvoirs politiques et administrations dans la principauté de Liège du Moyen Âge à la fin de l'Ancien Régime (985-*

*1795): guide des sources relatives aux institutions publiques centrales, régionales et locales*, Bruxelles, 2012, pp. 304-308; A. Deblon, *Procès-verbaux des réunions du Synode ou Consistoire de Liège*, T. I. 1713-1720, XXXII-282 p.; T. II. 1745-1751, XVII-166 p.; T. III. 1764, VII-90 p.; T. IV. 1764-1768, XI-241 p., Liège, 2002 (*Archives diocésaines de Liège, publ. n°s 2-5*).

<sup>(18)</sup> *Les mandements des princes-évêques de Liège. Actes du colloque organisé le 28 mai 2010 par les Archives de l'Évêché de Liège au Séminaire épiscopal de Liège*, dans B.S.A.H.D.L., T. LXIX, 2011.

<sup>(19)</sup> <http://www.vevequesdeliege.be/>

<sup>(20)</sup> C. Dury et J. Dury, "Évêque auxiliaire ou suffragant", dans *Pouvoirs politiques et administrations dans la principauté de Liège du Moyen Âge à la fin de l'Ancien Régime (985-1795): guide des sources relatives aux institutions publiques centrales, régionales et locales*, Bruxelles, 2012, pp. 167-172.

### Errata n° 148

Deux erreurs se sont glissées lors de la composition du tableau généalogique de la page 6. D'une part, le fils de Philippe I<sup>er</sup> et de Jeanne dite la folle, est **Charles Quint**, et non François I<sup>er</sup>; d'autre part, le trait marquant la filiation entre Ferdinand I<sup>er</sup> et Maximilien II a été omis. Nous prions nos fidèles lecteurs de bien vouloir nous excuser de ces deux coquilles qui nous ont échappé lors de la relecture.